



MEMO Côte d'Ivoire pour FCPF

Le couvert forestier de Côte d'Ivoire, en considérant le domaine forestier permanent de l'État (Forêts classées et Parcs nationaux et réserves), est actuellement estimé à 9 700 000 hectares (ha) soit environ 30% du territoire national, contre environ 70% en 1900. Les surfaces forestières résiduelles sont pour certaines dans des stades de dégradations avancés.

Cette forêt est soumise à de nombreuses pressions dont la démographie galopante, l'agriculture traditionnelle et industrielle (1er producteur mondial de cacao). Il y a également la pression croissante de l'agro-business avec l'émergence de nouvelles filières comme l'hévéa, le palmier à huile.

La crise politique qu'a connu le pays a également accentué cet état de fait et a entraîné une forte dégradation de la ressource forestière.

Le nouveau Gouvernement a une forte volonté de mener une politique de développement forte où la forêt tient un rôle important. D'où la création récente du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD), avec la volonté d'une approche holistique (la forêt dans le territoire – gestion des interfaces forêts-agriculture).

Le pays est également engagé dans le processus Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) et il existe une très bonne coordination dans la conduite de la REDD+ (Réduction des Emissions des Gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)) et du FLEGT afin de tendre vers une véritable politique de gestion durable des forêts.

Avec l'appui de la facilité de l'Union Européenne (UE), le pays est en train de travailler à créer une synergie d'action FLEGT/REDD+.

La Côte d'Ivoire considère que la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts est une priorité et que celle-ci pour être efficace doit être mise en cohérence avec les politiques de développement (faibles en carbone). Le pays veut s'appuyer sur le cadre de gestion de la REDD+ pour harmoniser ses différentes politiques sectorielles.

C'est dans ce contexte et avec ce souci que la Côte d'Ivoire a adhéré au mécanisme REDD+ en 2010 dans l'optique de contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques et surtout pour la restauration de son couvert forestier qui est fortement dégradé.

L'Etat ivoirien, à travers le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement Durable (MINEDD), le Ministère des Eaux et Forêts et le Ministère de l'Agriculture, ne cesse d'entreprendre des actions pour un démarrage rapide des activités de la REDD+.

L'atelier de lancement des activités de la REDD+ en Septembre 2011 et l'atelier sur le cadre réglementaire et institutionnel de la REDD+ témoignent de l'engagement de l'Etat dans ce processus.

La Coordination Nationale REDD+, créée à cet effet, par décret présidentiel en novembre 2012, pour animer et coordonner le processus national REDD+, a adopté la démarche d'inclure toutes les parties prenantes dans ce processus et, en particulier, les organisations de la société civile et des représentants des communautés rurales et autochtones concernés par ce processus.

La Côte d'Ivoire est un pays membre relativement récent de l'ONU-REDD qui a entamé son processus REDD+ depuis 2010. Il s'agit donc d'une dynamique jeune qui mérite un appui conséquent. Et dès le début de son processus national REDD+, le pays a adopté une approche multipartenaire et très participative, qu'il faut appuyer.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités réalisées pour la REDD+ en Côte d'Ivoire.

Partenaires Techniques et Financiers	Activités REDD+	Période de mise en œuvre
PNUD Abidjan	Atelier de lancement des activités REDD+ au niveau national	2011
PNUD Abidjan	Atelier de mise en place du cadre institutionnel	2012
TCP (FAO Abidjan)	Mise en place d'un système de mesure, surveillance, notification et vérification	2012 - 2014
TS FAO (ONU-REDD)	MRV et Suivi Renforcement de capacités sur le MRV	2013 - 2014
TS PNUD (ONU-REDD)	Participation de la Société Civile à la REDD+ Négociation pour financement de la stratégie nationale par l'ONU-REDD	2012 -2013
Secrétariat ACP (Union Européenne)	Elaboration de la Feuille de route REDD+ Et renforcement de capacités Démarrage RPP	2012
European Facility (Union Européenne)	Étude diagnostique des causes de la déforestation et de la dégradation Appui à la société civile pour REDD+/FLEGT	2013
Gouvernement RCI	Finalisation RPP	Démarrage en avril 2013

La Côte d'Ivoire a déjà avancé dans la rédaction de son Plan de Préparation REDD+ (RPP) et dans la préparation de sa stratégie REDD+.

Ces dernières années, la Côte d'Ivoire a fait preuve d'un intérêt croissant pour prendre part au mécanisme international REDD+. L'Etat a pris un décret présidentiel pour créer une Commission Nationale REDD+ avec toutes les parties prenantes.

Un Comité technique interministériel REDD+ (CT REDD+) a été mis en place. Ce Comité compte notamment la participation des Ministères en charge de l'agriculture, des forêts, de l'énergie et de la planification, ainsi que la Société de développement des forêts (SODEFOR).

Le MINESUDD a requis l'assistance technique du *Climate support facility* (CSF) du programme Intra Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) de la *Global climate change alliance* (GCCA), en 2012, pour les premières étapes du développement d'un RPP.

Les principaux termes de références étaient les suivants :

- Évaluer les capacités existantes pour la REDD+, ainsi que les insuffisances en connaissances techniques et besoins de renforcement ;
- Évaluer les données disponibles sur les stocks de carbone et les variations de ces stocks (pertinents pour la REDD+) et identifier les insuffisances en connaissances techniques et besoins ;
- Décrire et analyser les différentes causes de déforestation et dégradation des forêts et développer une liste d'activités éligibles à la REDD+, visant à agir sur les causes identifiées ;

- Développer une feuille de route REDD+, couvrant les aspects suivants : (i) le développement d'une stratégie nationale REDD+, (ii) la formulation d'activités et projets REDD+ prioritaires, (iii) la prise en compte des garde-fous, (iv) l'établissement d'un niveau de référence d'émission de GES tenant compte des circonstances nationales, (v) la formulation d'un programme de renforcement de capacité sur la REDD+, (vi) la conception d'un cadre de Mesure, rapportage et vérification (MRV) pour la REDD+.

Il était demandé que la feuille de route nationale REDD+ inclut des termes de référence avec l'évaluation des coûts et le calendrier sur les aspects qui restent à traiter pour le RPP, ainsi que des recommandations sur les outils et méthodes à utiliser.

La Côte d'Ivoire compte utiliser le cadre méthodologie du FCPF pour la finalisation de son RPP.

Afin de s'inscrire dans les bonnes pratiques internationalement reconnues pour l'élaboration de feuilles de route de stratégie REDD+, il a été demandé aux consultants de structurer ces éléments en s'appuyant sur le modèle R-PP conjoint aux programmes FCPF et UN-REDD, dans sa version du 06 d'avril 2012.

Toutes les composantes d'un R-PP n'étaient pas couvertes par les présents termes de référence. Les résultats de cette étude qui ont été livrés en novembre 2012 ont donné quelques éléments d'analyse, afin de faciliter l'élaboration très prochaine du R-PP, souhait du Gouvernement de RCI.

La Côte d'Ivoire envisage également des échanges de bonnes pratiques avec son voisin, le Ghana qui est déjà avancé dans le processus avec le FCPF.

L'élaboration du RPP Côte d'Ivoire se fera sur financement de l'Etat de Côte d'Ivoire et démarrera en avril 2013.

La Côte d'Ivoire rappelle son souhait de rejoindre le FCPF afin de soutenir les efforts du Gouvernement pour la REDD+ et réduire sensiblement son taux de déforestation très élevé.

P/Le Ministre et par Délégation
Le Directeur de Cabinet



Maïseré KABA

